

Le gouvernement américain a décerné la médaille de la Liberté à M. Orchard pour services méritoires exceptionnels. Comme il s'agit d'une distinction extraordinaire, dont un canadien est l'objet, je tiens à faire part à la Chambre des raisons qui l'ont motivée. L'alliance internationale des anciens combattants, dont M. Orchard était président, se compose de membres de la Légion américaine, de la Légion canadienne, des Anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation ainsi que de l'Association des amputés canadiens. On l'a fondée afin de favoriser la bonne entente et la compréhension internationales parmi les ex-militaires des deux côtés de la frontière internationale. Durant la guerre, les membres canadiens de l'organisme ont établi à Winnipeg, en témoignage d'amitié, un centre de renseignements à l'intention des militaires américains de passage à Winnipeg. Au cours des trois années durant lesquelles le centre a fonctionné, sous la direction de M. Orchard, il a rendu service à 55,000 militaires américains. On me dit qu'on est redevable à M. Orchard personnellement d'une grande part du succès. L'honneur que le gouvernement américain lui a conféré semble bien mérité.

FÊTES LÉGALES

LA FÊTE DU DOMINION ET LA FÊTE DE LA REINE
VICTORIA, LE LUNDI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. G. ROSS (St-Paul's) : Je désire poser une question au premier ministre. Ce matin, le *Journal* d'Ottawa annonçait que le *Whig-Standard* de Kingston a demandé que nos fêtes légales à date fixe soient fixées un lundi afin de procurer à tous quelques longues fins de semaine, surtout en été. La fête de la reine Victoria tombe un samedi cette année, jour qui est déjà demi-congé pour la plupart des gens. La fête du Dominion tombera un mardi. Le Gouvernement voudrait-il songer à permettre qu'on observe ces congés le lundi au lieu du samedi?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Je ne suis qu'un des membres du Gouvernement, mais je me ferai un plaisir d'étudier cette question avec mes collègues.

LE BEURRE

QUESTION AU SUJET DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. DROPE (Northumberland, Ont) : Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire si l'on fixera un prix minimum du beurre cette année?

M. FRASER : Répondez ! C'est la première fois que le ministre ne sait que répondre.

Une VOIX : Voilà la grande question !

M. DROPE : Puis-je demander si l'on répondra à ma question?

M. L'ORATEUR : Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais sa question n'a aucun caractère d'urgence.

ASSURANCE-CHÔMAGE

TRANSFERT À WINNIPEG DU BUREAU DE SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre) : Je désire poser une question au ministre du Travail. Je viens de recevoir du conseil municipal de Saskatoon un télégramme au sujet du transfert projeté du bureau des demandes de prestations d'assurance-chômage de Saskatoon à Winnipeg, Manitoba, le motif invoqué étant que les demandes provenant de la Saskatchewan sont bien peu nombreuses. Le ministre voudrait-il dire si l'on reviendra sur la décision de transférer ce bureau, étant donné le nombre de gens inscrits à l'assurance-chômage en Saskatchewan qui se trouveront atteints par ce changement?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail) : Je désire tout d'abord remercier l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) d'avoir soulevé cette question, puisque plusieurs honorables députés de l'opposition ont fait de longs commentaires sur le nombre de fonctionnaires et se sont demandés pourquoi le Gouvernement n'avait pas agi avec plus de célérité en l'occurrence. Le bureau en question relève de la Commission de l'assurance-chômage. Depuis la fin de la guerre, nous avons pris pour principe de réduire le personnel de l'organisme qui portait, pendant les hostilités, le nom de Service sélectif. La Commission de l'assurance-chômage m'apprend qu'elle a décidé, pour plus d'efficacité, de centraliser cette partie de ses travaux dans la ville de Winnipeg. Je crois que la décision devra être maintenue; j'ajouterai que cette interpellation indique assez bien l'illogisme dont font preuve les honorables députés de l'opposition à l'égard de questions comme celle-là.

M. DIEFENBAKER : Monsieur l'Orateur...

Des VOIX : A l'ordre !

M. DIEFENBAKER : J'ai posé une question; je n'ai pas fait de commentaires...

Des VOIX : Règlement !